

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 64 SEPTIES

N° 3262

## ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 3262

présenté par

M. Ferrand, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi pour  
la croissance et l'activité

-----

#### ARTICLE 64 SEPTIES

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.